



PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2018

En 2018, plus de 11'600 enfants d'âge préscolaire¹ fréquentent une structure d'accueil collectif et plus de 660 enfants sont pris en charge par des accueillantes familiales de jour. L'offre d'accueil collectif dans les structures à prestations élargies représente 32 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton.

Cette note présente les principaux résultats du relevé statistique² mené chaque année auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours des 10 dernières années, l'accueil collectif³ de jeunes enfants s'est fortement développé, notamment dans les structures à prestations élargies (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2018, 25 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 107 structures.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Prestations élargies	82	89	95	99	102	107
Prestations restreintes	95	103	99	99	97	94
Total	177	192	194	198	199	201

Sources : Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2018).

Le nombre de places⁴ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 6'762 à la fin de l'année 2018. Cela représente près de 2'000 places créées en moins de 10 ans (soit +42%).

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Prestations élargies	4'763	5'434	5'951	6'315	6'520	6'762
Prestations restreintes	1'938	2'155	2'076	2'072	2'039	2'020

Sources : Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2018).

Le nombre d'enfants accueillis dans ce type de structures a ainsi également augmenté de manière importante: 8'125 enfants accueillis en 2018 contre 5'738 en 2010.

L'intensité de la fréquentation (nombre de jours par semaine et nombre d'heures par jour) pour ce type d'accueil est quant à elle globalement stable, une place étant occupée par 1,2 enfant.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2014	2018	2010	2014	2018
Prestations élargies	5'738	6'534	8'125	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'853	3'527	2.1	1.8	1.7

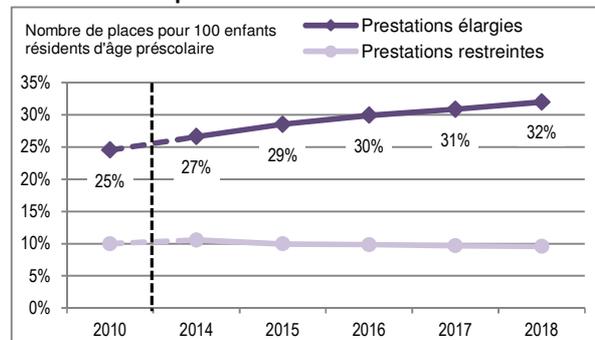
Sources : Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2017 et 2018).

Depuis 2014, le nombre de structures collectives offrant un accueil à prestations restreintes³ connaît une petite tendance à la baisse (-9 structures entre 2014 et 2018). Le nombre de places offertes dans ces structures a ainsi légèrement diminué (-135 places entre 2014 et 2018) et représente 2'020 places pour 3'527 enfants accueillis en 2018.

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 32 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2018, cette dernière représente 9,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources : Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2018) ; OCPM (2010 à 2015) – OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation financière des parents⁵, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement subventionnées par les communes genevoises. En 2018, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à *prestations élargies*, soit 5'867 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (4%), ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil représente près de 28 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2018, contre 27 en 2017.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2017		2018	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	5'652	26.7%	5'867	27.7%
Instit. de droit public**	344	1.6%	349	1.6%
Entreprises	261	1.2%	271	1.3%
Aucune subvention	264	1.2%	276	1.3%
Total***	6'520	30.9%	6'762	32.0%

Prestations restreintes	2017		2018	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'577	7.5%	1'566	7.4%
Instit. de droit public**	12	0.1%	12	0.1%
Entreprises	80	0.4%	80	0.4%
Aucune subvention	371	1.8%	362	1.7%
Total***	2'039	9.7%	2'020	9.6%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut légèrement différer de la somme des places.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCSTAT.

Concernant l'offre dans les structures à *prestations restreintes*, plus des trois quarts des places sont subventionnées par les communes (soit 1'566 places en 2018). Pour ce type d'accueil, les places ne recevant aucune subvention représentent 18% des places, comme en 2017.

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil est stable et représente 7,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2018, on dénombre 2'832 professionnel-les⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton. Le personnel des structures d'accueil à *prestations élargies* représente 84% des professionnel-les de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+112 personnes entre 2017 et 2018), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil. Le nombre de professionnel-les travaillant dans les structures d'accueil à *prestations restreintes* est quant à lui stable.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 1'911 postes dans les structures d'accueil à *prestations élargies* en 2018 (+80 postes depuis 2017) et 277 dans les structures d'accueil à *prestations restreintes*.

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation

Prestations élargies	2017	2018
Niveau tertiaire	1'369	1'439
<i>dont éducateur-trice</i>	1'344	1'419
Niveau secondaire II	861	891
<i>dont CFC d'ASE*</i>	453	510
<i>dont formation générale**</i>	287	260
Formation non achevée	39	51
Total	2'269	2'381

Prestations restreintes	2017	2018
Niveau tertiaire	269	268
<i>dont éducateur-trice</i>	248	251
Niveau secondaire II	155	155
<i>dont CFC d'ASE*</i>	51	65
<i>dont formation générale**</i>	41	29
Formation non achevée	27	28
Total	451	451

* Certificat fédéral de capacité d'assistant-e socio-éducatif-ve.

** Formation générale (p. ex. École de culture générale, Collège).

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

La majorité du personnel éducatif des structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducateur-trice de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) ou une formation générale.

En termes de fonction occupée⁷, la part des éducateurs-trices de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2018 à 60% dans les structures d'accueil à *prestations élargies*, soit la norme fixée par le règlement⁸. On relève par ailleurs en 2018 une poursuite de la progression des auxiliaires titulaires d'un CFC d'ASE dans ces équipes: 22% contre 20% en 2017.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2017		2018	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	1'088.7	59%	1'138.4	60%
Auxiliaire	518.0	28%	565.3	30%
<i>dont ASE</i>	371.6	20%	419.2	22%
Aide	226.4	12%	207.1	11%
Total	1'833.1	100%	1'910.8	100%

Prestations restreintes	2017		2018	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	154.7	56%	157.9	57%
Auxiliaire	77.0	28%	78.0	28%
<i>dont ASE</i>	31.4	11%	40.1	14%
Aide	43.3	16%	41.2	15%
Total	275.0	100%	277.1	100%

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Dans les structures d'accueil à *prestations restreintes*, la part d'éducateurs-trices est relativement stable au cours des deux dernières années (57%) alors que la part des auxiliaires ASE est en progression en 2018 (14% contre 11% en 2017).

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalelement indépendantes*⁹).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2018, on dénombre sur le canton de Genève près de 400 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 211 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination¹⁰ ou l'une des deux crèches familiales¹¹ existantes sur le canton. Les AFJ dites *indépendantes* regroupées dans l'une des trois associations¹² sont au nombre de 79 en 2018. D'autre part, on dénombre 101 AFJ¹³ *totalelement indépendantes* (hors associations) exerçant sur le canton de Genève.

Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2017	2018
dépendant	211	211
Structures de coordination	170	166
Crèches familiales	41	45
indépendant	79	79
Associations	79	79

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

PLACES OFFERTES

En 2018, l'accueil familial *dépendant* offre 421 places¹⁴ en ETP pour les enfants d'âge préscolaire. On relève une baisse de 22 places offertes dans les structures de coordination par rapport à 2017. Une partie de cette baisse est imputable à la fermeture de la structure de coordination de la Ville de Genève et au transfert des accueillantes dans les deux crèches familiales de la ville.

Quant au nombre d'enfants accueillis, il est resté au même niveau que l'année précédente tant dans les structures de coordination que dans les crèches familiales (respectivement 370 et 149 enfants accueillis en 2018).

À l'échelle du canton, l'accueil familial *dépendant* représente une offre de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

Accueil familial	2017		2018	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
dépendant	441	2.1%	421	2.0%
Structures de coordination AFJ	292	1.4%	270	1.3%
Crèches familiales	149	0.7%	151	0.7%
indépendant	86	0.4%	93	0.4%
Associations	86	0.4%	93	0.4%

* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCSTAT.

Pour l'accueil familial *indépendant*, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 93 places en 2017, en légère augmentation par rapport à 2017 alors que le nombre d'AFJ *indépendantes* est resté similaire entre 2017 et 2018. Quant au nombre d'enfants accueillis par les AFJ *indépendantes*, il s'élève à 147 enfants en 2018.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,4 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2017		2018	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
dépendant	522	1.2	519	1.2
Structures de coordination AFJ	373	1.3	370	1.4
Crèches familiales	149	1.0	149	1.0
indépendant	141	1.6	147	1.6
Associations	141	1.6	147	1.6

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement notamment avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies dans le canton. Cette tendance correspond particulièrement aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°16*). On observe cependant que cette offre présente encore d'importantes variations d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°17*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Prise en charge des enfants à domicile¹⁵

À Genève, deux entités proposent une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles : la structure *Mary Poppins*¹⁶ (entreprise sociale et solidaire de la Fondation Pro Juventute Genève) et le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* de la Croix-Rouge genevoise¹⁷.

Fin 2018, on comptabilise 173 assistantes parentales *Mary Poppins* et 39 accompagnantes à domicile *Chaperon Rouge*, prenant en charge respectivement 170 et 47 enfants d'âge préscolaire au domicile des familles. On compte ainsi 229 familles (respectivement 182 et 47), réparties dans une vingtaine de communes du canton, bénéficiant de cette offre. Source : *Mary Poppins* (03.2019) et *Chaperon Rouge* (31.12.2018).

Les assistantes parentales et les accompagnantes à domicile doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins* et *Chaperon Rouge*. Ces emplois sont subventionnés par le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

Publications de l'OCPE / SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2019). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2018 ?» *Focus n°17*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L., (2018). «La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018». *Focus n°16*, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2017 ?» *Focus n°15*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «Petite enfance à Genève: données statistiques 2017». *Focus n°14*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2016). «Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants». *Focus n°11*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants». *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents». *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Notes

- ¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.
- ² Ce relevé statistique est assuré annuellement depuis 2014 par l'OCPE / SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE - J 6 29.01, art. 29). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures d'accueil familial.
- ³ Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.
- ⁴ Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes en 2005 et en 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi ; depuis 2014, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

>>>

>>> Notes

- ⁵ Pour les structures d'accueil à prestations élargies, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique (LSAPE, art. 6).
- ⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.
- ⁷ Dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions :
(i) Educateurs-trices : les personnes engagées en qualité d'éducatrice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance [ESEDE]), ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrés par le département (RSAPE, art. 15) ;
(ii) Auxiliaires : personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie ;
(iii) Aides : personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.
- ⁸ Le règlement en vigueur (RSAPE, art. 9, al. 2) stipule que, pour tous les types de structures d'accueil collectif, «la répartition du personnel éducatif encadrant les enfants doit respecter la proportion de 60% d'éducatrices et éducateurs de l'enfance titulaires d'un diplôme d'une école supérieure et de 40% de titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'assistantes et d'assistants socio-éducatifs».
- ⁹ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.
- ¹⁰ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud et AFJ Poisson Rouge (Ville de Genève) [fermée en 2018].
- ¹¹ Flottille et Pastourelle.
- ¹² Supernounou, Le Couffin et Koala.
- ¹³ Source SASAJ.
- ¹⁴ Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein (ETP), soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).
- ¹⁵ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants de 1977 : le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance et les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité.).
- ¹⁶ L'offre *Mary Poppins* existe depuis 2008.
- ¹⁷ Le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* existe depuis 2009. *Chaperon Rouge* propose par ailleurs depuis 1993 un service de dépannage en urgence à domicile, principalement lorsqu'un enfant (0 à 12 ans) est malade.